

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 3679

présenté par  
Mme Provendier et Mme Rossi

-----

### ARTICLE 2

Après la première phrase de l'alinéa 2, insérer la phrase suivante :

« À cet égard, les élèves sont sensibilisés à la réalisation des dix-sept objectifs du développement durable dans le cadre de l'Agenda 2030. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ne pas exclure la sensibilisation aux ODD de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

En effet, les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030.